

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,
BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE,
GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX,
JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET,
BERTHELIER, DUBOIS, LE VACON.

Date de convocation

20 juin 2019

A l'exception de : Madame HUCHET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

26 JUIN 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur
SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

15/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LA COMMUNE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2018 – PRESENTATION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 32

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

EXPOSE :

Par une délibération n°16.11.03 du 30 novembre 2016, la Commune de Pornichet
a confié à la SARL Assistance Auto Nazairienne la gestion et l'exploitation du
service de fourrière automobile. La convention de délégation de service public a
une durée de 5 ans.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Conformément à l'article 6-2 du contrat de délégation de service public, la SARL
Assistance Auto Nazairienne a transmis à la Ville un dossier comprenant un bilan
comptable et matériel des opérations mentionnées au registre.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner ce rapport qui a
été étudié par la Commission de contrôle des comptes, la Commission
consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers municipaux
avec la convocation, et de prendre acte de la présentation du rapport du
délégué.

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu la délibération n°16.11.03 en date du 30 novembre 2016 approuvant le choix
de SARL Assistance Auto Nazairienne comme délégué de service public pour
la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile,
⇒ Vu la convention de délégation de service public et notamment l'article 6-2,
⇒ Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2018,

- ⇒ Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 13 juin 2019,
- ⇒ Considérant que le rapport a été présenté à la Commission de contrôle des comptes en date du 19 juin 2019,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 19 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile sur la Commune de Pornichet pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.